

FORMATION

PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR (PICF)



1. Objectif de la formation

L'unité d'enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation (RIF), d'un référentiel interne de certification (RIC), en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes, conformément aux dispositions de l'arrêté du 08 août 2012.

2. Référence réglementaire

Arrêté du 08 août 2012 modifié par l'arrêté du 02 juillet 2020.

3. Publics visés

Cette formation est accessible à toute personne majeure, adhérente à l'UDSPJ, titulaire du PSE 1 et PSE 2 et ayant validée les évaluations diagnostiques.

4. Modes de formation

Formation en présentiel.

5. Techniques pédagogiques

Activités de découverte :

Remue-méninges, discussions dirigées, travaux en sous-groupe.

Activités d'apprentissage :

Exposés interactifs, mises en situation, travaux en sous-groupe.

Activités d'application :

Mises en situation, cas concret, activités applicatives accompagnées.

6. Documents à remettre aux participants

A l'issue de la formation, un manuel conforme aux textes en vigueur est remis aux participants.

7. Durée

La durée est fixée à une durée minimale de 21 heures.

8. Contenu de la formation

Le contenu de la formation doit être conforme à l'annexe 1 du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » de l'arrêté du 08 août 2012. Cadre juridique.

Les logigrammes, **classés dans l'ordre de progression pédagogique**, reprennent les 14 capacités de l'arrêté du 08 août 2012.

- Respecter les principes de la communication
- Maîtriser le contexte juridique
- Utiliser un référentiel interne de formation
- Mettre en situation de travail de groupe
- Agencer un espace de formation
- Créer et utiliser un support pédagogique
- Animer deux techniques de découverte
- Animer deux techniques d'apprentissage
- Animer un atelier d'apprentissage
- Concevoir et préparer un cas concret
- Evaluer les apprenants
- S'auto-évaluer

9. L'équipe pédagogique:

Les formateurs sont titulaires du certificat de compétences de « Formateur de Formateurs », à jour de formation continue.

Le taux d'encadrement est proportionnel au nombre d'apprenants. La session est organisée pour un effectif minimum de cinq apprenants pour un formateur et dix maximums.

10. Délai d'accès à la formation: prévoir 1 semaine maximum pour la prise en compte de l'inscription individuel et 1 mois pour une session intra entreprise suivant le calendrier des formations programmées.

11. Lieu de la formation: Les lieux de formations sont principalement des centres de secours (53) répondant aux conditions pédagogiques de la formation.

12. Suites de parcours: Acquisition des compétences relatives à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ou l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civique ».

13. Evaluation de la formation

Pour être certifié, le participant doit :

- Annexe 2 : « Fiche individuelle de suivi PIC formateur »
- Annexe 3 : « Tableau récapitulatif des modalités de validation des capacités de formation PIC »
- Annexe 4 : « Grille des compétences « PIC formateur »
- Dispositions diverses

14. Logistique:

Accueil des stagiaires / présentation des locaux / restauration sur place possible (précisée à l'inscription).